

# Investissements



Lorsque vous investissez, vous faites travailler votre argent pour qu'il vous rapporte encore plus d'argent. Investir n'est PAS un moyen de s'enrichir rapidement, et ce n'est pas un jeu de hasard. Les investisseurs informés ne laissent rien au hasard. Ils se fixent des objectifs et dressent un plan qui les aidera à les atteindre. Les investisseurs informés comprennent les risques et les coûts associés à chacun de leurs placements et ils engagent leur argent seulement si les produits sont compatibles avec leur situation. Le meilleur moyen de protéger votre argent est de devenir un investisseur averti. Pour y parvenir, appliquez les conseils suivants :

▶ **Vérifiez l'inscription.** Assurez-vous que la personne ou la compagnie avec laquelle vous faites affaire est inscrite à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs ([www.fcnb.ca](http://www.fcnb.ca) ou 1 866 933-2222).

▶ **Plus le rendement attendu est élevé, plus grand est le risque.** Apprenez à connaître votre tolérance au risque et n'achetez que des produits de placement avec lesquels vous êtes à l'aise.

▶ **Ne cédez pas à des tactiques de vente sous pression.** Prenez votre temps pour décider de vos placements et ne signez jamais des documents que vous ne comprenez pas.

▶ **Apprenez comment les placements fonctionnent et quels sont les frais associés et les risques courus.** Posez des questions comme celles-ci :

- Comment le placement produit-il un rendement? Donne-t-il droit à des dividendes ou à des intérêts? Qu'est-ce qui doit arriver pour que la valeur du placement augmente? Est-ce que je pourrai vendre facilement si j'ai besoin de mon argent à brève échéance?
- Combien aurai-je à payer pour acheter, conserver et vendre le produit? Quel effet auront ces frais sur la valeur globale de mon portefeuille? Ces frais sont-ils déductibles d'impôt? De combien la valeur du placement doit-elle augmenter pour que je gagne de l'argent ou du moins que je n'en perde pas une fois tous les frais payés?
- Quels sont les risques associés au placement? Quel impact aura un changement dans les taux d'intérêt, une récession ou les fluctuations sur la valeur du placement? À quel point serait-il facile de vendre le placement si je venais à avoir besoin d'argent? Existe-t-il des conditions sur la durée pendant laquelle je devrais conserver le placement ou devrais-je payer une pénalité si je vends le placement plus tôt?

▶ **Si vous soupçonnez une fraude ou un comportement répréhensible,** appelez immédiatement la Commission des services financiers et des services aux consommateurs au 1 866 933-2222, ou rendez-vous sur [www.fcnb.ca](http://www.fcnb.ca).



Obtenez d'autres précieux conseils en matière de littératie financière sur les sites Web de nos membres.  
Trouvez-nous en ligne à l'adresse [www.FCNB.ca/REF](http://www.FCNB.ca/REF)